

L'Association Italienne pour les Bibliothèques

L'« Associazione Italiana per le Biblioteche » (A.I.B.) est de fondation plutôt récente, ayant été constituée en 1930; toutefois elle ne surgissait pas sur un terrain vierge ayant été précédée par la Société Bibliographique créée à Milan en 1896 par l'insigne bibliothécaire Giuseppe Fumagalli et par Diomède Bonamici. Durant les quelques vingt années de son existence cette organisation, bien que n'ayant aucun caractère professionnel (des personnalités comme Giosuè Carducci et Benedetto Croce en faisaient partie), avait toujours déployé une propagande fort active en faveur du livre et des bibliothèques si bien qu'au début de ce siècle l'on put reconnaître, comme le déclarait son Président le Sénateur Pompeo Molmenti, que « jamais autant que depuis la fondation de la Société Bibliographique, en Italie, le Parlement, la Presse, le public, même profane, ne se sont occupés avec autant d'amour et de fréquence de livres et de bibliothèques ».

Jusqu'en 1906 la « Rivista delle Biblioteche e degli Archivi » fut le porte-parole de la Société. La revue était dirigée par un bibliothécaire aux idées modernes, de culture distinguée, Guido Biagi, de sorte que l'on y traitait avec intelligence et sérieux des questions d'organisation et de technique de nos instituts. Une association nationale des employés des bibliothèques publiques gouvernementales, formée en 1903, eut par contre comme but principal la défense des intérêts de la catégorie, à peu près comme un syndicat moderne.

La création, en 1926, au sein du Ministère de l'Education Nationale, d'une Direction Générale des Académies et Bibliothèques et la mise en activité des bureaux des « Surintendances bibliographiques régionales » (instituées en 1919) constituèrent un début de renouvellement de la structure surannée des bibliothèques italiennes et favorisèrent le réveil de la conscience professionnelle. Une impulsion décisive pour la création d'une Association nationale des Bibliothécaires fut donnée par le 1^{er} Congrès mondial des bibliothèques et de bibliographie qui se tint à Rome et à Venise en Juin 1929. L'association naquit en juillet de l'année suivante et adhéra immédiatement à la F.I.A.B. Les tâches principales fixées par le statut consistaient dans la coopération à la diffusion parmi les Italiens de l'amour du livre, la tutelle des conditions morales, techniques, juridiques et économiques des bibliothèques, la contribution à l'élévation du niveau de culture professionnelle des bibliothécaires, l'accroissement des études bibliographiques et enfin l'intensification des rapports culturels avec l'Etranger. De l'Association pouvaient faire partie, outre les employés des

bibliothèques, les individus et groupements s'intéressant aux bibliothèques et au livre en général. Cette condition fut soulignée par la dénomination même d'« Association Italienne pour les Bibliothèques » qui prévalut en 1933 sur celle de « Association des Bibliothécaires Italiens » adoptée lors de la fondation. Le nombre des membres en était d'environ 300.

De 1931 à 1940, l'A.I.B. organisa sept congrès nationaux. Ces rencontres furent sous certains aspects fort fructueuses; on y discuta d'arguments de grande importance pour le développement des bibliothèques — renouvellement et modernisation des édifices et de leur aménagement, dépôt légal, bibliothèques populaires, prêts internationaux, etc..., et l'Administration Centrale retira de ces discussions d'utiles indications et des stimulants à son action. Si la loi sur le dépôt légal fut plus d'une fois modifiée, si l'on obtint l'institution auprès de chaque Surintendance bibliographique de cours annuels pour la formation du personnel dirigeant des bibliothèques populaires, si l'on est arrivé, après cette dernière guerre, à la judicieuse séparation des bureaux de Surintendance de la direction des bibliothèques gouvernementales, enfin si l'on a commencé la mise en œuvre du Catalogue collectif des bibliothèques, on le doit surtout aux résolutions formulées durant ces congrès.

Toutefois, ainsi qu'il en advint pour les autres Associations ou groupements durant la période fasciste, l'absence d'esprit démocratique constituait pour notre Association comme pour les autres une entrave; il suffit de rappeler que les charges n'étaient pas électives, les titulaires en étant désignés par le Ministère. C'est pour cette raison que, dans le climat renouvelé de l'après-guerre, la reprise et la nécessaire transformation de l'A.I.B. dans un sens plus démocratique ont été lentes et difficiles. La nouvelle structure ne fut complétée qu'en 1948. Dans le but de stimuler une action, même partielle, locale, tendant à la réalisation des buts fixés par le statut (qui demeuraient en substance les mêmes que précédemment), l'Association s'articula en 15 sections régionales régies par des comités directeurs de sept membres. De fait, durant ces dernières années, la coutume de tenir de modestes réunions régionales de bibliothécaires s'est étendue, ainsi que l'organisation d'expositions bibliographiques, de visites culturelles, de conférences, de cours avec discussion d'arguments touchant la profession. Une autre conséquence de cette décentralisation régionale et de la propagande *in situ* a été l'augmentation considérable par rapport avec l'avant-guerre du nombre des membres, qui sont actuellement plus de 1.600.

La principale activité de l'A.I.B. reste encore aujourd'hui l'organisation, de concert avec le Ministère de l'Instruction Publique et avec son concours des congrès qui se tiennent presque chaque année. Durant ces congrès des problèmes d'actualité sont portés à l'ordre du jour, étudiés et discutés avec intérêt et chaleur surtout par les bibliothécaires les plus jeunes. Les actes des congrès avec les textes intégraux des relations sont publiés par la revue ministérielle « Academie e Biblioteche d'Italia ». Deux réunions internationales sur l'histoire des bibliothèques et sur la restau-

ration du livre antique ont participé aux deux derniers congrès de Cesena (Septembre 1954) et de Trieste (Juin 1956).

Le Conseil actuellement en charge (composé de 9 membres élus pour trois ans) s'est proposé de réaliser certaines initiatives, prévues par le statut, mais dont la mise en œuvre n'avait pu jusqu'à présent être entreprise. La première concerne la publication périodique d'un bulletin d'information, qui a commencé à paraître en Janvier 1955 et s'intitule « *Notizie A.I.B.* ». Il contient des articles sur des arguments d'actualité, des chroniques de l'activité centrale et périphérique de l'Association, des informations sur les réunions et l'activité de la F.I.A.B., des articles sur les Associations étrangères, des comptes-rendus analytiques, des nouvelles variées. La seconde initiative consiste dans la création d'une commission pour les Bibliothèques spécialisées. L'action de l'A.I.B. se déployait uniquement jusqu'à ce jour dans le domaine des bibliothèques publiques, laissant de côté le grand nombre des bibliothèques industrielles, administratives, de facultés universitaires, qui augmente continuellement et échappe souvent, de par sa nature, au contrôle même de la Direction Générale des Bibliothèques. La Commission, instituée depuis peu, a, pour commencer, entrepris un recensement circonstancié des bibliothèques spécialisées, qui ont été pour la première fois représentées au dernier congrès où elles ont constitué l'objet de deux relations distinctes. La dernière initiative, réalisée en collaboration avec l'Ecole spécialisée pour archivistes et bibliothécaires de l'Université de Rome et de concert avec le Ministère de l'Instruction Publique, a été l'organisation d'un cours de perfectionnement pour bibliothécaires, tenu à Rome du 16 au 27 avril 1956. Le thème du cours était : « *La bibliothèque publique moderne* ». Dix-sept jeunes bibliothécaires appartenant en majorité aux bibliothèques communales et provinciales y ont participé.

L'A.I.B. entretient de cordiaux rapports avec les Associations étrangères de bibliothécaires, surtout en Europe, soit par l'entremise de la F.I.A.B., aux réunions de laquelle elle participe régulièrement, soit au moyen d'invitations échangées aux congrès respectifs. Les limites à l'action de l'Association Italienne pour les Bibliothèques sont constituées par l'existence en Italie d'un organisme central, près du Ministère de l'Instruction Publique, et de bureaux gouvernementaux périphériques (les surintendances bibliographiques) préposées au fonctionnement et au contrôle des bibliothèques publiques. Sans aucun doute, un considérable champ d'action pourrait être également réservé à une libre Association de Bibliothécaires, en marge de l'activité de ces bureaux, et de concert avec eux. Toutefois la modicité des moyens financiers et l'absorption des bibliothécaires dans leur labeur quotidien ne permet pas à l'A.I.B., du moins pour le moment, une autre tâche que celle de maintenir unie la catégorie et de promouvoir de temps en temps l'étude des problèmes professionnels d'actualité.

Francesco BARBERI.

Inspecteur supérieur des bibliothèques italiennes.